

## Gaz de schiste

### Borloo qui dit oui, puis qui dit non

Ministre de l'Environnement au moment où les permis d'explorer les gaz et les pétroles de schiste ont été signés, le désormais député dépose une loi visant à faciliter leur interdiction. C'est ce qui s'appelle une prise de conscience. Jean-Louis Borloo, député du Nord apparenté UMP, a déposé lundi, à l'Assemblée, une proposition de loi visant à « donner à l'État les moyens d'interdire la recherche et l'exploitation immédiates » des gaz et huiles de schiste. Alors que sort, aujourd'hui, sur les écrans Gasland, le documentaire choc de Josh Fox, qui dénonce les ravages de ce type de forages (lire notre édition de lundi), personne ne s'étonnera que la contestation contre ceux envisagés en France s'étende. Beaucoup relèveront, en revanche, que Jean-Louis Borloo était ministre de l'Environnement en 2009 et 2010, années où les permis d'explorer les gaz et les pétroles de schiste ont été accordés aux compagnies pétrolières. Il aurait pu dire non. Mais « le droit ne donne toujours pas à l'État les moyens de s'informer et de s'opposer efficacement à des projets susceptibles de s'avérer dangereux », rétorque le député, dont la proposition prévoit l'abrogation de tous « les permis exclusifs de recherche d'hydrocarbures non conventionnels délivrés ». On pourra trouver le revirement louable. On pourra aussi s'interroger sur sa finalité, quand deux autres propositions de loi ont déjà été déposées en ce sens. L'une par Christian Jacob, président du groupe UMP. L'autre par le PS. Son texte remporte la course à l'échalote : il sera examiné en premier, le 12 mai.

**MARIE-NOËLLE BERTRAND**